

# Contact Sheet



## Europe

 **Austria**  
Tel: + 43 4212 6400  
Sparex Austria  
Muraunberger Str  
Hurzendorf 9300

 **Belgium / Lux**  
Tel: + 32 58235140  
Sparex Belgium Bvba  
Toevluchtweg 9  
B- 8620 Nieuwpoort

 **Denmark**  
Tel: + 45 647 22287  
Sparex Denmark  
Sparex Limited ApS  
Messevej 1  
9600 Aars

 **France**  
Tel: +33 2987 89234  
Sparex S.A.R.L.  
Zae De Ty Douar  
Commana 29450

 **Germany**  
Tel: + 49 4282 93100  
Sparex Germany  
Hansestrasse 03  
Sittensen 27419

 **Ireland**  
Tel: +353 51 855592  
Sparex (Tractor Accessories) Ltd  
Grannagh  
Waterford  
Ireland

 **Italy**  
Tel: + 43 4212 6400  
Sparex Austria  
Muraunberger Str  
Hurzendorf 9300

 **Netherlands**  
Tel: + 31 235 841 020  
Sparex Holland BV  
Luzernstraat 19N  
2153 GM Nieuw-Vennep

 **Poland**  
Tel: +48 61 816 19 37  
61-168 ul. Rataje 164, Poznań

 **Portugal**  
Tel: +351 261 311107  
Sparex Portugal, Importação  
e Comércio de Peças,Lda.  
Lugar da Espera 2565-716 Runa.

 **Spain**  
Tel: + 349 451 33524  
Sparex Agrirepuestos,S.L. C/Jose Maria  
Iparraguirre  
No.15 B  
01006 Vitoria-Gasteiz (Alava)

 **UK**  
Tel: +44 1392 441338  
Sparex Limited  
Exeter Airport Devon  
Exeter EX5 2LJ

## North America

 **Canada**  
Tel: + 905 786 277  
Sparex Canada Highway  
No. 2 On Newcastle L1b 119

 **USA**  
Tel: + 1 330 562 8150  
Sparex US  
PO Box 510  
Aurora, OH 44202

## Africa

 **South Africa**  
Cape - Tel: +27 00 21 887 3575  
KZN - Tel: + 27 31 573 1240  
Cape branch  
35 George Blake St,  
Plankenburg  
Stellenbosch 7600  
KZN branch  
59 Marseilles crescent  
Briardene  
Durban 4001

## Australasia

 **Australia**  
Tel: + 61 298 205 777  
Sparex Australia Pty Ltd  
81-83 Strzelecki Avenue,  
Sunshine West, VIC 3020

 **New Zealand**  
Tel: + 64 9634 4121  
4 Princes Street Onehunga,  
Auckland 1345

## Sparex Export Markets

 **Export**  
Tel: +44 1392 441314  
Sparex Limited  
Exeter Airport  
Devon Exeter EX5 2LJ

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

80019 Diluant Spécial Synthétique

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : 80019 Diluant Spécial Synthétique

**Type de produit** : Liquide.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Utilisations dans les revêtements - Diluant.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Valspar b.v.  
Zuiveringweg 89  
8243 PE Lelystad  
The Netherlands  
tel: +31 (0)320 292200  
fax: +31 (0)320 292201

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info@de-beer.com

GPS Automotive Lelystad  
tel: +31 (0)320 292288  
fax: +31 (0)320 292201

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Call: +31 (0)30 2748888 - National Poisoning Information Center - Bilthoven

#### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : Call: +31 (0)320 292200 (during daytime)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225  
Skin Irrit. 2, H315  
Eye Dam. 1, H318  
STOT SE 3, H335  
STOT SE 3, H336  
Asp. Tox. 1, H304  
Aquatic Chronic 2, H411

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**SECTION 2: Identification des dangers**

- Classification** : F; R11  
Xn; R65  
Xi; R36/37  
R66, R67  
N; R51/53
- Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.
- Dangers pour la santé humaine** : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Dangers pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger** :

**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger**

- : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence****Prévention**

- : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention**

- : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage**

- : Tenir au frais.

**Élimination**

- : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux**

- : naphta léger (pétrole), hydrotraité  
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.  
1,2,4-triméthylbenzène  
butane-1-ol  
2-méthylpropane-1-ol

**Éléments d'étiquetage supplémentaires**

- : Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	REACH #: 01-2119473851-33 CE: 265-151-9 CAS: 64742-49-0	≥50 - <75	F; R11  Xn; R65 R66, R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225  STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1]
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	REACH #: 01-2119463258-33  CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6	≥10 - <25	R10  Xn; R65 R66, R67	Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures	REACH #: 01-2119455851-35	≥10 - <25	R10	Flam. Liq. 3, H226	[1]

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	CE: 265-199-0 CAS: 64742-95-6		Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53	STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	
1,2,4-triméthylbenzène	REACH #: 01-2119472135-42 CE: 202-436-9 CAS: 95-63-6 Index: 601-043-00-3	≥7 - <10	R10  Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226  Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
mésitylène	REACH #: 01-2119463878-19 CE: 203-604-4 CAS: 108-67-8 Index: 601-025-00-5	≥2 - <3	R10  Xi; R37 N; R51/53	STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
2-méthylpropane-1-ol	REACH #: 01-2119484609-23 CE: 201-148-0 CAS: 78-83-1 Index: 603-108-00-1	≥2 - <3	R10  Xi; R41, R37/38 R67	Flam. Liq. 3, H226  Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Flam. Liq. 3, H226	[1]
butane-1-ol	REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Index: 603-004-00-6	≥2 - <3	R10  Xn; R22 Xi; R41, R37/38 R67	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Flam. Liq. 3, H226	[1]
cumène	CE: 202-704-5 CAS: 98-82-8 Index: 601-024-00-X	≥1 - <3	R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
n-hexane	CE: 203-777-6  CAS: 110-54-3 Index: 601-037-00-0	≥0.1 - <0.3	F; R11  Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225  Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361f (Fertilité) STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.



## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.  
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.  
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.  
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.  
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.  
**Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions**  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale.  
**Notes sur le stockage en commun**  
Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.  
**Informations supplémentaires sur les conditions de stockage**  
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.  
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle**



**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
1,2,4-triméthylbenzène	<b>80/1107/EEC (Europe).</b> CEIL: 20 ppm CEIL: 100 mg/m <sup>3</sup>
mésitylène	<b>EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 20 ppm 8 heures.
cumène	<b>EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 20 ppm 8 heures.
n-hexane	<b>EU OEL (Europe, 12/2009). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b> STEL: 250 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 50 ppm 15 minutes. TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 20 ppm 8 heures.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Doses dérivées avec effet**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
naphta léger (pétrole), hydrotraité	DNEL	Long terme Inhalation	2035 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	2035 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	773 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	699 mg/kg	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	608 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	699 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement	DNEL	Long terme Orale	699 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	208 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	DNEL	Long terme Inhalation	871 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique	
	DNEL	Long terme Cutané	125 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique	
	DNEL	Long terme Inhalation	900 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systemique	
	DNEL	Long terme Orale	125 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique	
	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	DNEL	Long terme Cutané	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
		DNEL	Long terme Inhalation	150 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systemique
		DNEL	Long terme Cutané	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
		DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systemique
		DNEL	Long terme Orale	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
		2-méthylpropane-1-ol	DNEL	Long terme Inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs
DNEL			Long terme Inhalation	55 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
DNEL			Long terme Orale	25 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
butane-1-ol		DNEL	Long terme Inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Inhalation	55 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Orale	3.125 mg/kg	Consommateurs	Systemique	

**Concentrations prédites avec effet**

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
2-méthylpropane-1-ol	PNEC	Eau douce	0.4 mg/l	-
	PNEC	Marin	0.04 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	1.52 mg/kg	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.152 mg/kg	-
	PNEC	Sol	0.0699 mg/kg	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
butane-1-ol	-	Eau douce	0.082 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.0082 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	0.178 mg/kg	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.0178 mg/kg	-
	-	Sol	0.015 mg/kg	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2476 mg/l	-

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

#### Mesures de protection individuelles

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** :

#### Protection de la peau

**Protection des mains** : Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

**Protection corporelle** :

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** :

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** : Liquide.

**Couleur** : Non disponible.

**pH** : Non disponible.

**Point d'éclair** : Vase clos: 8°C

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Non disponible.

**Pression de vapeur** : Non disponible.

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Densité relative** : 0.78

**Solubilité(s)** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

**Viscosité** : Cinématique (40°C): 0.06 cm<sup>2</sup>/s

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>23.3 mg/l	4 heures
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement	DL50 Cutané	Lapin	>2800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>4951 mg/m <sup>3</sup>	4 heures

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs	Lapin Rat Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg >6193 mg/l	- - 4 heures
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs	Lapin Rat Rat Rat Lapin Rat Rat	>3160 mg/kg 3492 mg/kg >5000 mg/kg >24.6 mg/l 2460 mg/kg 3350 mg/kg >17.76 mg/l	- - - 4 heures - - 4 heures
1,2,4-triméthylbenzène 2-méthylpropane-1-ol	DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs	Lapin Rat Rat Rat Lapin Rat Rat	>3160 mg/kg 3492 mg/kg >5000 mg/kg >24.6 mg/l 2460 mg/kg 3350 mg/kg >17.76 mg/l	- - - 4 heures - - 4 heures
butane-1-ol	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs	Lapin Rat Rat	3430 mg/kg 2292 mg/kg 39000 mg/m <sup>3</sup>	- - 4 heures
cumène	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs	Lapin Rat Rat	1400 mg/kg 48000 ppm 15840 mg/kg	- - 4 heures
n-hexane	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Orale	Lapin Rat Rat Rat	1400 mg/kg 48000 ppm 15840 mg/kg	- - 4 heures -

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	22935.8 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	111 mg/l

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
mésitylène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
butane-1-ol	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	0.005 Milliliters	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
cumène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	86 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 10 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100	-

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

n-hexane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	milligrams 10 milligrams	-
----------	----------------------------	-------	---	-----------------------------	---

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Sensibilisation**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
1,2,4-triméthylbenzène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
mésitylène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
2-méthylpropane-1-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
butane-1-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
cumène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
n-hexane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
n-hexane	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

**Danger par aspiration**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

naphta léger (pétrole), hydrotraité  
 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]  
 solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.  
 cumène  
 n-hexane

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Autres informations** : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.  
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Aiguë CE50 10 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	Aiguë CE50 4.6 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 3 à 10 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CE50 2.9 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 3.2 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
1,2,4-triméthylbenzène 2-méthylpropane-1-ol	Aiguë CL50 9.2 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë NOEC >1 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l	Poisson	96 heures
butane-1-ol	Aiguë CE50 1799 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 1100 mg/l	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 1430 mg/l	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 117 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 20 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 225 mg/l	Algues - Desmodesmus subspicatus	96 heures
	Aiguë CE50 1328 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures



**SECTION 12: Informations écologiques**

cumène	Aiguë CL50 1376 mg/l Chronique NOEC 4.1 mg/l Aiguë CE50 2600 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 21 jours 72 heures
	Aiguë CE50 7400 à 11290 µg/l Eau douce Aiguë CE50 10600 à 14100 µg/l Eau douce	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures 48 heures
n-hexane	Aiguë CL50 2700 µg/l Eau douce Aiguë CL50 113000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.] solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C. butane-1-ol	-	80 % - Facilement - 28 jours	-	-
	-	78 % - Facilement - 28 jours	-	Eau douce
	OECD 301E Biodégradabilité facile - Essai de "screening" modifié de l'OCDE	>70 % - 19 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C6-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	-	-	Facilement
solvant naphta aromatique léger (pétrole) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	-	-	Facilement
butane-1-ol	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
1,2,4-triméthylbenzène	3.63	243	faible
mésitylène	3.42	161	faible
2-méthylpropane-1-ol	1	-	faible
butane-1-ol	1	-	faible
cumène	3.55	94.69	faible
n-hexane	4	501.187	élevée

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code.

Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL. Marine pollutant (Naphtha (petroleum), hydrotreated light)	Paint related material
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3 	3 	3 	3 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Yes.	No.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<b>Autres informations</b>	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  <b><u>Numéro d'identification du danger</u></b> 33  <b><u>Quantité limitée</u></b> 5 L  <b><u>Dispositions particulières</u></b> 163, 640C, 650  <b><u>Code tunnel</u></b> (D/E)	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  <b><u>Dispositions particulières</u></b> 163, 640C, 650	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.  <b><u>Emergency schedules (EmS)</u></b> F-E, _S-E_  <b><u>Special provisions</u></b> 163	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations. <b><u>Passenger and Cargo Aircraft</u></b> Quantity limitation: 5 L Packaging instructions: 353 <b><u>Cargo Aircraft Only</u></b> Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 364 <b><u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u></b> Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y341  <b><u>Special provisions</u></b> A3, A72

**14.7 Transport en vrac** : Non disponible.  
conformément à l'annexe II  
de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations**

**SECTION 15: Informations réglementaires**

dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

**Autres Réglementations UE**

- COV du produit prêt à l'emploi** : Non applicable.
- Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Substances chimiques sur liste noire** : Non inscrit
- Substances chimiques sur liste prioritaire** : Non inscrit
- Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air** : Non inscrit
- Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau** : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
n-hexane	-	-	-	Repr. 2, H361f (Fertilité)

**Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** :

**SECTION 16: Autres informations**

**Code FIPEC** : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**SECTION 16: Autres informations**

<b>Texte intégral des mentions H abrégées</b>	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H226 Liquide et vapeurs inflammables.  H302 Nocif en cas d'ingestion.  (oral)  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H318 Provoque des lésions oculaires graves.  H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  H332 Nocif par inhalation.  (inhalation)  H335 Peut irriter les voies respiratoires.  H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  (Fertility)  H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	<p>: Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  Repr. 2, H361f (Fertility) TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2  Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  STOT RE 2, H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2  STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3  STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3</p>
<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	<p>: R11- Facilement inflammable.  R10- Inflammable.  R62- Risque possible d'altération de la fertilité.  R20- Nocif par inhalation.  R22- Nocif en cas d'ingestion.  R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  R41- Risque de lésions oculaires graves.  R37- Irritant pour les voies respiratoires.  R38- Irritant pour la peau.  R36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.  R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>

## SECTION 16: Autres informations

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : F - Facilement inflammable  
Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**Date d'impression** : 04/11/2015

**Date d'édition/ Date de révision** : 04/11/2015

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1.1

### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.